

LA BRANCHE PROPRETÉ VOUS ACCOMPAGNE

Les partenaires sociaux :



Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés



Fédération Nationale des Ports & Docks - CGT



Fédération des Services - CFDT



Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services - FETS-F0



Fédération du Commerce, des Services et Force de Vente - CFTC



Découvrez les autres actions mises en place par le fonds social des métiers de la Propreté :



Ne restez pas seul face à vos démarches administratives ou vos problématiques personnelles.

Notre service d'assistanat social est là pour vous accompagner et répondre à toutes vos questions.

[100% pris en charge par le fonds social AG2R de la branche Propreté]

Découvrez votre dispositif d'accompagnement >>

| Réservé aux salariés non-cadres adhérents AG2R (mutuelle)



Contactez un assistant social pour vous écouter, vous informer, vous conseiller, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien.

Simple,
confidentiel et
sur-mesure !

L'assistant social recherche des solutions pour vous aider et vous propose des réponses concrètes et adaptées à votre situation sur divers sujets :



SANTÉ

invalidité, mutuelle, prévoyance, remboursement de frais médicaux...



FAMILLE

séparation, divorce, décès, maternité, mode de garde, prestations familiales, proche aidant, accès aux droits...



HANDICAP

aide à la constitution du dossier RQTH, aménagement du domicile...



LOGEMENT

aide à la recherche de logement, projet d'acquisition, expulsion...



BUDGET

aides financières, aide à la gestion budgétaire, surendettement...

Contactez
gratuitement le

04 87 87 05 98

Du lundi au vendredi de 9h à 17h



Bénéficiez
d'un service
100% gratuit !

Comment bénéficier de ce service mis en œuvre par RESSIF et 100% pris en charge* ?

1. Contactez notre service, par téléphone au **04 87 87 05 98**, pour être mis en relation avec un conseiller. En expliquant votre situation, celui-ci vous orientera, si besoin, vers un assistant social.



2. Échangez avec un assistant social par téléphone ou si nécessaire lors d'un rendez-vous physique.



Si un rendez-vous physique est fixé, celui-ci se déroulera dans l'une des villes suivantes (le détail de l'adresse sera communiqué lors de la fixation du rendez-vous) :

